

EDITO

Paludéennes, Paludéens,

Avec la recrudescence de l'épidémie de COVID19 sur notre territoire, il est indispensable de continuer à respecter les mesures de distanciation sociale et à maintenir le port du masque dès que nécessaire. Nous sommes en lien avec la préfecture qui nous transmet ses directives au jour le jour. Malgré ces contraintes la vie doit continuer, alors restons vigilants, prolongeons ensemble les efforts et soyons attentifs les uns aux autres et tout particulièrement aux personnes les plus fragiles.

A partir du mois de février les bureaux de la Poste seront transférés dans les locaux de la mairie. Ces réaménagements permettront également à notre conciliateur de Justice, Jeanlou Bailler, et à l'assistant social de s'installer dans un bureau partagé au sein de la mairie.

Dans le cadre des travaux de la maison de retraite un sens giratoire a été ponctuellement mis en place autour de la place de la mairie. Nous avons pu en tirer des conséquences pour les modifications envisagées sur la circulation du centre-bourg, afin de ralentir la vitesse des véhicules motorisés et de faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes.

Merci à nos agents municipaux qui entretiennent et maintiennent nos lieux publics propres et merci à vous tous qui prenez soin de notre commune. Malheureusement, par endroits et notamment aux ports de St Hilaire et La Rivière, divers objets et déchets sont régulièrement laissés sur place. Si la situation perdure, à regret, des solutions de vidéosurveillance seront envisagées. Alors poursuivons nos efforts pour maintenir notre village propre et agréable.

A bientôt,

François Bonnet

Projet Jardin

Un comité consultatif se réunit, actuellement, pour définir le projet JARDIN. Plusieurs objectifs ont été évoqués :

- l'approvisionnement en légumes de la cantine scolaire et la maison de retraite ;
- des animations pour les enfants (école, centre aéré) et les résidents de la maison de retraite ;
- un jardin partagé pour les habitants.

Pour affiner notre projet et être au plus près de vos attentes, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-joint.

Festival du Cinéma

Cette année, du 21 octobre au 10 novembre, c'est la 46^{ème} édition du **Festival de Ciné Venise Verte** et 14^{ème} édition du **Festival Jeune Public**. Les projections ont lieu tous les jours pendant cette période avec des séances adaptées au jeune public, notamment le mercredi 4 novembre avec les films d'animation « Petites Casseroles » à 10h00 et « Monsieur Link » à 14h30.

Le programme complet est accessible sur le site du cinéma (www.cine-venise-verte.fr).

Lutte contre la propagation du virus COVID 19

Le département des Deux-Sèvres est en état d'urgence sanitaire "simple", soit non soumis au couvre-feu.

Ci-dessous, quelques éléments clés concernant les décrets n°2020-1257 et n°2020-1262 ainsi que l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2020.

Retrouvez plus de détails à ce propos sur le site internet de la commune (www.saint-hilaire-la-palud.fr) et n'hésitez pas à vous rendre en mairie si vous avez des questions.

- **Port du masque obligatoire dans tous les ERP** (Etablissements Recevant du Public soit commerces, bars, restaurants, cinémas...).

- **Interdiction des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sur la voie publique**, à l'exception, entre autres, de ceux organisés dans les ERP, des cérémonies funéraires et des marchés.

- Dans les ERP tels que la salle polyvalente, interdiction des événements festifs ou pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré de manière continue (interdiction de toute restauration ou consommation de boissons).

- Dans les ERP avec places assises, distance d'un siège entre deux personnes ou groupes de moins de 6 personnes.

- Dans les lieux de culte, distanciation d'un mètre entre deux personnes, sauf entre les personnes appartenant à un même foyer ou venant ensemble dans la limite de 6 personnes.

- Accueil du public possible dans les bars et restaurant, dans le respect d'un protocole sanitaire strict.

- **Port du masque obligatoire sur tous les marchés, sur les parvis des écoles et dans les pôles d'échanges de transports, dans les cimetières, dans les parkings et à moins de 50 mètres des ERP tels que Intermarché à Mauzé sur le Mignon et Super U à Magné pour les plus proches de la commune.**

- Les manifestations à caractère sportif sont autorisées dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une compétition ou lorsqu'elles ne s'adressent qu'aux seuls adhérents d'une association.

- Dans les salles polyvalentes, les activités sportives sont autorisées, à condition que soit respectée la distanciation sociale de 2 mètres (si l'activité sportive le permet), et que le masque soit porté par tous avant et après l'activité.

- S'agissant des activités de danse, celles-ci sont autorisées si elles sont affiliées à la fédération française de danse, à la condition de respecter le protocole sanitaire établi par ladite fédération.

- Les activités extérieures (marche, jogging etc) doivent être réalisées au maximum par groupe de 6 personnes.

- Les buvettes doivent respecter le protocole sanitaire de la restauration.

- Les moments de convivialité sont fortement déconseillés (Pot de l'amitié après les rencontres etc).

Santé

Vous rencontrez des difficultés avec :

- un service ou établissement médico-social (*exemples : EHPAD, IME, MAS, ESAT...*)
- un établissement de soins (*exemples : Centre Hospitalier, Service de Soins de Suite et de Réadaptation...*)
- un service public (*exemples : CPAM, MDPH...*)
- un service d'aide à domicile (*exemples : SAVS, SAAD, SAMSAH...*)
- un professionnel de santé (*exemples : médecin, infirmier, kinésithérapeute...*)

L'équipe du guichet d'accueil et d'accompagnement des réclamations en santé des Deux-Sèvres est à votre écoute pour vous aider.

Permanence à Niort, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 09 h à 17 h. Téléphone : 05 49 04 76 38

GRS 79 - UDAF des Deux-Sèvres - 171, avenue de Nantes 79025 NIORT Cedex / grs@udaf79.asso.fr - www.grs79.org

Réunion publique

Une réunion publique sur les énergies renouvelables (solaire et éolien particulièrement) se tiendra le jeudi 12 novembre 2020 à 20h15 à la salle polyvalente. Nous souhaitons recueillir vos interrogations, vos remarques et vos réflexions sur ces sujets essentiels pour l'avenir.

Le protocole sanitaire sera mis en place tel que recommandé par la préfecture. Merci de respecter les mesures barrières lors de votre venue.

Conseil Municipal

Lors du conseil municipal du jeudi 15 octobre dernier voici les principaux points qui ont été abordés :

- Pour les travaux d'agrandissement aux Glycines c'est l'offre de prêt de la Banque Postale qui a été retenue.
- Le dépôt de candidature pour l'appel à projet régional « Nature et transition » a été validé.
- La décision sur le maintien ou non de l'implantation de la future bibliothèque à l'ancienne gare a été reportée au prochain conseil.

Retrouvez l'ensemble du compte-rendu sur le site de la commune (www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux).

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 19 novembre 2020 à 20h15.